

Tirage Corvette 68

Le tirage comporte un (1) prix d'une valeur approximative de 40 000\$. Ce tirage est annoncé sur les sites du réseau de LC Média inc. et de ses partenaires ainsi que les médias sociaux de ceux-ci.

Règlements et conditions :

Tous les participants qui s'inscrivent au tirage, acceptent de se soumettre aux règlements et conditions du tirage :

1. Le tirage débute le 19 janvier 2017 et se termine le 28 janvier 2018, à 18h.
2. Toute personne doit avoir atteint l'âge de 18 ans et résider au Québec pour participer au tirage et détenir un permis de conduire valide au Québec.
3. La participation se fait via l'achat de billets disponibles en ligne (guideautoweb.com ou carguideweb.com), au Salon International de l'auto de Montréal 2017 et 2018, Le Super Auto Show 2017 ainsi que par l'intermédiaire des partenaires et fondations impliqués. Au total, 10 000 billets sont mis en vente au coût de 20\$ chacun.
4. Les chances de gagner sont tributaires du nombre total d'inscriptions valides qui seront reçues.
5. Le tirage se tiendra le 28 janvier 2018 à la clôture du Salon International de l'auto de Montréal au Palais des Congrès de Montréal 201, rue Viger Ouest Montréal H2Z 1Y7 parmi toutes les participations reçues avant la date et l'heure de clôture.
6. Le prix pourra être réclamé 90 jours après la date de tirage chez LC Média inc situé au 260-414 boul. Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H 3N9.
7. Les coûts de déplacements et d'hébergement, s'il y a lieu, seront au frais du gagnant.
8. LC Média inc. communiquera par téléphone et par courriel au cours des sept jours suivant le tirage, avec le participant dont le bulletin de participation aura été tiré.
9. Dans l'éventualité où un gagnant ne pourrait être rejoint dans les sept premiers jours suivant la date du tirage, LC Média inc. expédiera une lettre au gagnant lui allouant un délai de 30 jours à compter de la date indiquée sur la lettre pour prendre contact avec le représentant de LC Média inc. Si le gagnant n'a pu être rejoint après ces deux tentatives, LC Média inc. procédera à un deuxième tirage et choisira au hasard, un deuxième bulletin de participation admissible et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un participant ait été rejoint.
10. Le gagnant recevra une lettre dûment signée par un représentant autorisé de LC Média inc. le déclarant gagnant et lui indiquant les mesures à suivre afin de réclamer son prix.
11. Les coûts de transfert de l'immatriculation du véhicule au gagnant seront payés par LC Média inc.
12. Le prix est non monnayable, non transférable et non échangeable.
13. Sur acceptation de son prix, le gagnant renonce à tout recours ou réclame contre LC Média inc. ou un de ses partenaires. Il n'y a aucune garantie sur le prix une fois que le gagnant en aura pris possession.
14. Le nom du gagnant pourra être publié sur le site www.guideautoweb.com, www.carguideweb.com, www.superautoshow.ca ainsi que sur les pages Facebook, Twitter et Google+ de ces 3 sites. Les gagnants devront consentir à ce que leur nom et (ou) photographie soient utilisés par LC Média inc. ou ses commanditaires, sans rémunération, à des fins publicitaires, le cas échéant.
15. LC Média inc. se dégage de toute responsabilité relative aux inscriptions perdues, tardives, mutilées, mal adressées ou non reçues.
16. LC Média inc. se dégage de toute responsabilité relative au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète,

incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au tirage.

17. LC Média inc. se dégage de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au tirage.

18. LC Média inc. se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer ou de suspendre le présent tirage dans son entier dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors de son contrôle pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du tirage.

19. LC Média inc. se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exclure toute personne qui falsifie le processus de participation. Dans le cas d'un différend au sujet d'un bulletin de participation, celui-ci sera considéré comme ayant été rempli par le détenteur de l'adresse électronique inscrite sur le bulletin de participation (c'est-à-dire la personne à laquelle est assignée une adresse courriel par un fournisseur de services Internet, fournisseur en ligne ou autre organisme responsable de l'assignation d'adresses électroniques).

Attention : Toute tentative de la part d'un participant d'endommager volontairement un site web, ou de nuire au déroulement normal de ce tirage constitue une infraction aux termes du droit civil et criminel.

Dans le cas d'une telle tentative, LC Média inc. se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts auprès de toute personne en cause dans les limites permises par la loi.

Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de LC Média inc. et aucun bulletin ne sera retourné.

20. Sont exclus du tirage les employés de LC Média inc.

21. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un tirage publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

22. Ce tirage est assujéti aux résidents du Québec seulement.

23. Pour plus d'information sur les règlements de participation et fonctionnement du tirage, communiquez avec LC Média au 414 boul. Laurier suite 260, Mont St-Hilaire QC J3J 3N9.

Description du prix :

Le prix d'une valeur de 40 000\$ est une Corvette 1968 complètement restaurée. Une Corvette avec une cylindrée V8 avec un small blocks de 327 ci, automatique 4 vitesses. Le numéro de série du véhicule : 194378S422419.

Le prix devra être réclamé dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines après la date de disponibilité du prix prévu à l'article 6, sous peine de nullité. Tous les frais autres que ceux ci-avant mentionnés, seront à la charge de la personne gagnante.